

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 6 janvier 2015**

L'an deux mille quinze,

Le six janvier à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du trente décembre deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX, sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	03
Nombre de conseillers absents :	

Présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1. GUERIN Denise	10. FRERSON Alain
2. SERGENT Jean-Marie	11.
3. AUBRY Christine	12. GIRARD Pascal
4. ANGO Jacques-Vianney	13.
5. DEBRAND Monique	14. LADROIT Serge
6. CABART Jean-Claude	15. LACROIX Aurore
7. PEGURRI Gisèle	16.
8. LONGUEVILLE Jean-Pierre	17. FONTANIVE Marzéna
9. LECLERE Claudine	18. LORENZI Jean-Luc
	19. AMBOLLET Christine

Absents :

Absents excusés : M. MASSON-BENSID Nadia, M. BELHANDA Abdeslam, DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine

Pouvoirs : M. BELHANDA Abdeslam à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : Mme DEBRAND Monique

OBJET : CABINET MEDICAL SIS PLACE JEAN MONNET – prise en location par la mairie de Pargny sur Saulx

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

La SCI le Groupe Médical de Pargny sur Saulx dont le gérant est le Docteur VISCONTI donne en location à la mairie de Pargny sur Saulx le cabinet médical sis 3 place Jean Monnet pour un loyer mensuel de 480€ TTC et ce, à compter de la prise de fonction du Docteur RADOI.

La mairie de Pargny sur Saulx conclura un bail de sous-location avec le Docteur RADOI Nadia, à compter de la prise de fonction de cette dernière. Le montant du loyer sera également de 480€.

La SCI le Groupe Médical de Pargny sur Saulx a émis un avis favorable à cette sous-location. Une clause sera insérée dans le bail.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

ACCEPTE :

- de prendre en location le cabinet médical sis 3 place Jean Moulin pour un loyer mensuel de 480€ TTC et ce, à compter de la prise de fonction du Docteur RADOI.

- de conclure un bail de sous-location avec le Docteur RADOI Nadia, à compter de la prise de fonction de cette dernière. Le montant du loyer sera également de 480€.

DIT que les crédits seront prévus au budget 2015.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Denise GUERIN